

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 9 novembre 2023

Date et heure de la séance : 15 novembre 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 22

Absents avec procuration : 6

Absents : 1

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN -Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL – M. José MAGALHAES Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE – MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Jean-François RAZAVET procuration à M. Pierre FERNAND – Mme Karine VALLUY procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jean-Paul PRESLE.

Absents : M. Damien BONJEAN

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PARIS

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 23/11/15/007

OBJET : Cession foncière de la commune à Auvergne Habitat – résidence Vercingétorix.

Monsieur PRESLE expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser une division parcellaire et une cession à AUVERGNE HABITAT.

En effet, lors des intégrations de voies privées, la commune a délibéré le 16 Novembre 2022 sur une cession d'Auvergne Habitat à la commune de plusieurs parcelles. Les parcelles AI 390, AI 391, AI 532 et AI 533 situées à Le Forum sont rentrées dans le domaine privé communal. L'acte notarié signé le 5 Janvier 2023 vient attester cette régularisation.

Or il s'avère que la parcelle AI 532, représentant majoritairement le parking en face de l'école Henri Barbusse, contient une partie du bâtiment de la résidence Vercingétorix ainsi que quelques places de stationnement de la même résidence. Cette situation doit être régularisée, pour cela la commune doit céder à Auvergne Habitat ce reliquat de surface.

Ainsi, la surface à céder par la commune est d'environ 113 m².

AUVERGNE HABITAT ayant déjà recruté un géomètre, le bailleur social prendra en charge les frais de géomètre, ainsi que les frais de notaire afin d'établir l'acte de vente.

Un document d'arpentage sera établi par le géomètre afin de scinder la parcelle AI 532 en deux pour que la commune cède le foncier correspondant.

Monsieur PRESLE précise que les modalités de la vente seront les suivantes :

- cession gratuite de la commune LE CENDRE du foncier d'environ 113 m² à AUVERGNE HABITAT,

- prise en charge par AUVERGNE HABITAT de l'acte notarié et des frais de géomètre de cession du foncier concerné.

Monsieur PRESLE indique que la commission communale urbanisme, réunie le lundi 06 novembre 2023, a émis un avis favorable.

Monsieur PRESLE propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser Le Maire, ou son adjoint à l'urbanisme, à entreprendre toutes les démarches permettant d'acter la cession du foncier et à signer tous les documents afférents.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Sylvie PARIS



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 16 novembre 2023

Reçu en préfecture le

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.